

Si vous êtes licencié, il y a 2 possibilités :

- soit vous devez continuer à travailler pendant la durée du préavis. Pendant ces mois de préavis, vous recevez encore un salaire et des contributions sont encore payées pour la constitution de votre pension complémentaire. Vous restez affilié au plan de pension jusqu'à la fin de la période de préavis ;
- soit il est mis fin directement au contrat de travail sans délai de préavis (vous ne pouvez pas continuer à travailler). Dans ce cas, l'employeur doit vous verser une indemnité (l'indemnité de préavis). L'indemnité de préavis correspond au salaire que vous auriez perçu pendant la période de préavis si vous aviez continué à travailler. Dans ce cas, la constitution des droits de pension complémentaire prend également fin directement.

Dans la pratique, il y a différentes possibilités :

- Dans la plupart des cas, il n'y a plus de contributions de pension qui sont payées, mais pour le calcul de l'indemnité de préavis, il est tenu compte des contributions de pension auxquelles vous auriez eu droit pendant la période de préavis.
- Parfois, le règlement de pension stipule qu'en cas de licenciement, une cotisation de pension correspondant aux contributions qui auraient été payées pendant la période de préavis est encore payée. Dans ce cas, la constitution de droits de pension se poursuit donc comme si vous aviez continué à travailler. Mais ce n'est pas automatiquement le cas. Le règlement de pension doit le prévoir explicitement. Il n'est alors plus tenu compte de ces contributions pour le calcul de l'indemnité de préavis.

Lorsque vous remettez votre démission, vous allez normalement continuer à travailler pendant le délai de préavis, sauf si vous convenez autre chose avec votre employeur. Dans ce cas, vous continuez à percevoir un salaire et des contributions sont encore payées pour la constitution de votre pension complémentaire.

**Source URL:** <https://www.fsma.be/fr/faq/la-constitution-de-ma-pension-complementaire-se-poursuit-elle-pendant-la-periode-de-preavis>